



## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023 A 18 H

### PROCES VERBAL SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

**Président de séance :** M. Denis ARNOUX, Maire

**Présents :** Denis ARNOUX, Jean-Claude BOUGET, Marie-Anne GOUVIER, Bernard ETEVENOT, Marilyne HASSENFRAZ, David BAVEREL, Virginie MARHEM, Pauline PIGANEAU, Noémie MOUGEY, Jérôme BOULET, Denis FOLLETETE, Madeleine FLENET, Daniel MACHAVOINE, Sophie VAVRA, Dominique GUENOT, Marie-Josèphe PIQUEREY, Chantal LIEGEOIS, François JACQUEMIN, Catherine BALZANO, Donatien WERLE, Olivier BILLEY, Laurence EMONIN, Guy CHOLLEY

**Procurations :** Maxance FICHET donne procuration à Denis ARNOUX  
Anne-Marie CUENOT donne procuration à Virginie MARHEM

**Absents :** Christelle KIENE, Arnaud MARON

**Secrétaire de séance :** Daniel MACHAVOINE

**Quorum :** 23 membres présents

**Ordre du jour :**

***Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023***

#### **I. FINANCES**

- 1. Fixation des tarifs communaux 2024*
- 2. Convention relative à l'aide à l'installation d'un professionnel de santé*
- 3. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires à la section d'investissement 2024*
- 4. Ouverture de crédits n°2 au compte 657362 – Subvention CCAS*

#### **II. BATIMENTS**

- 1. Maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente : choix du prestataire*

#### **III. URBANISME**

- 1. Restitution définitive de l'étude de fréquentation des usagers et des commerçants*

#### **IV. VIE ASSOCIATIVE-SPORT-CULTURE**

1. Subventions équipements aux associations
2. Animations vacances été 2023
3. Achat supplémentaire de cartes « Avantages Jeunes »
4. Subvention Téléthon 2023
5. Informations sur animations de Noël et 1<sup>er</sup> janvier

#### **V. VIE SCOLAIRE**

1. Participation financière des communes pour les élèves de la classe ULIS année 2022/2023

#### **VI. RUDIBUS**

1. Maintien du service Rudibus ?

#### **VII. DIVERS**

##### ***Election d'un secrétaire de séance***

Sur demande du Maire, après ouverture de la séance et selon la réglementation en vigueur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Daniel MACHAVOINE, secrétaire de séance.

#### **REMARQUES**

- Jérôme BOULET souhaite remercier la Gendarmerie pour sa présence lors des commémorations.

Monsieur le Maire informe que la Gendarmerie est remerciée à chaque fois par courrier mais il prend acte et ne manquera pas de les citer les prochaines fois.

##### ***Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2023***

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 octobre 2023.

#### **I. FINANCES**

1. Fixation des tarifs communaux 2024

**Délibération n°2023.11.01 :**

**Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 21 novembre,**

Considérant que le Conseil Municipal doit annuellement se prononcer sur les tarifs communaux,

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs présentés en annexe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les tarifs communaux indiqués en annexe jointe.

	Tarifs 2024
<b>DROITS DE PLACE</b>	
• Marchés	GRATUIT
• Fête patronale	
- Moins de 100 m2	1.80 €/ml
- Plus de 100 m2	Forfait de 220 €
• Divers	
- Cirque	163 €
- Spectacles de clowns et marionnettes	20 €
- Vente au camion	125 € la ½ journée
- Camion « Pizza » et restaurants ambulants	260 €/an
- Emplacement taxi	82 €/an
- Vente de fleurs sur parking cimetière	45.50 €/jour
<b>CIMETIERES</b>	
- Concession simple (30 ans)	152 €
- Concession simple (30 ans) EXTERIEUR	304,50 €
- Concession double (30 ans)	293 €
- Concession double (30 ans) EXTERIEUR	586 €
- Affichage décès EXTERIEUR	4.35 €/affichette (10 maxi)
- Columbarium : la case de 4 urnes pour 30 ans	815 €
- Columbarium : la case de 4 urnes pour 30 ans EXTERIEUR	1 032 €
- Vacations funéraires	22 €
- Plaquettes « Jardin du Souvenir »	55 €
<b>LOCATIONS DIVERSES</b>	
• Salle Polyvalente Grande Salle	
- Location (entrées payantes)	76.50 €
- Participation fonctionnement sans chauffage	76.50 €
- Participation fonctionnement avec chauffage	154 €
- Foyer bar avec chambre froide	76.50 €
- Cuisine avec chambre froide	137.50 €
- Grande salle uniquement : funérailles civiles (2h30)	55 € (+55 € si chauffage)
• Salle Polyvalente Petite Salle	
- Location (entrées payantes)	28 €
- Participation fonctionnement sans chauffage	28 €
- Participation fonctionnement avec chauffage	57 €
• Forfait associations extérieures et entreprises sans but lucratif	Tarif x 1.5
• Sociétés, entreprises artisanales et commerciales à but lucratif	Forfait 1 413 €
• Distillerie	32.50 €/jour
- EXTERIEUR	65 €/jour



• Pressoir	27 €/jour
- EXTERIEUR	55 €/jour
• Salle Club 3 <sup>ème</sup> âge	109 €/week-end (particulier)
- Vaisselle	55 €
- Associations de la commune	0 €
• Salle Vermondans (stade)	218 € (particuliers)
• Les Halles (expo...) particuliers et extérieurs	163 €/semaine – 325.50 € si chauffage
• Garages	50 € par mois
• Chauffage 19 rue du 12 Septembre	17€/m <sup>2</sup> à 19€/m <sup>2</sup>
• Matériel PARTICULIERS	
- 1 banc	2.70 €/jour
- 1 table	2.70€/jour
- 1 chaise	0.65 €/jour
- 1 estrade	2.70 €/jour
- Transport du matériel	Forfait 32.50 €
• Matériel ASSOCIATION COMMUNE	
- 1 banc	Forfait 11 € (sans livraison)
- 1 table	
- 1 chaise	
- 1 estrade	
• Barrière SAMIA pour les COMMUNES	GRATUIT
• Barrières SAMIA pour les EXTERIEURS	8.60 €
• Livraison matériel pour associations communales	27 €
• Podium pour associations communales (hors salle polyvalente)	70 €
• Podium pour les EXTERIEURS	179.50€ + 27.50€/heure + 1.30€/km
• Transport pour associations communales à l'extérieur	1.30€/km + 27.50 €/heure
• Petits chapiteaux caution (communes et associations)	109 € l'un
• Coffrets électriques	24 € l'un et caution de 218 €/coffret
<b>PHOTOCOPIES</b>	
- Format A4 noir et blanc	0.22 € par passage
- Format A4 couleur	0.44 € par passage
- Format A3 noir et blanc	0.44 € par passage
- Format A3 couleur	0.88 € par passage
<b>DIVERS</b>	
- Parking Maison de la Santé	630 €/an
- Ouverture tardive (privés)	82 €/nuît
- Ramassage déchets verts (en fonction du volume)	11.50 € - 29.50 € - 63 €
- Benne déchets verts	52.50 € le week-end
- Affouage 2024 (la stère en fonction de l'accessibilité)	3.25 € - 6.50 € Caution : 78.50 €
- Récupération animaux	63 €/intervention 126 €/intervention si récidive
- Enlèvement tags	33.50 €/heure
- Forfait règlement affichage pénalités	105 €
- Terrain rue de la Combe aux Eaux	52.50 €/an
- Rudibus Neuchâtel-Urtière	13.50 €/semaine

• Participation après-midi dansant de décembre	
- Autechaux-Roide	199.50 €
- Bourguignon	252 €
- Ecurcey	84 €
- Neuchâtel-Urtière	84 €
- Goux-les-Dambelin	84 €
- Rémondans-Vaivre	84 €
<b>DOTATIONS COMMUNALES</b>	
- Noces d'or	178.50 €
- Noces de diamant, de palissandre et de platine	357 €
- Famille Française (Fête des Mères)	178.50 €
- Bons naissance	88 €
- Fleurissement pour les lauréats	37 €

## 2. Convention relative à l'aide à l'installation d'un professionnel de santé

### Délibération n°2023.11.02 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 février 2023 relative à l'accord d'une aide à l'installation de médecins d'un montant de 10 000 €.

Considérant qu'un médecin souhaite s'installer à compter de janvier 2024 à la Maison de la Santé, remplaçant ainsi le Dr. REMOND parti à la retraite, il est proposé de signer une convention relative à l'aide à l'installation afin d'établir les modalités d'engagement de chacune des parties.

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à l'installation d'un professionnel de santé.

## 3. Ouverture par anticipation de crédits budgétaires à la section d'investissement 2024

### Délibération n°2023.11.03 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.



CHAPITRES		Budget 2023	Ouverture anticipée (25%) 2024
20	Immobilisations incorporelles	75 000.00€	18 750.00€
21	Immobilisations corporelles	1 368 842.87€	342 210.71€
TOTAL		1 443 842.87€	360 960.71€

**L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget 2023 comme détaillé ci-dessus.**

#### 4. Ouverture de crédits n°2 au compte 657362 – Subvention CCAS.

Les crédits supplémentaires de 60 000 € sont nécessaires compte tenu que le CCAS a dû verser au personnel en contact avec les personnes âgées la prime SEGUR, qui n'avait pas été prévue initialement au budget.

Denis FOLLETETE, conseiller municipal, estime que cette prime est amplement méritée.

Marilyne HASSENFRAZ, adjointe Action sociale, précise que cette prime SEGUR a été compensée pour toutes les associations sauf aux collectivités locales.

Denis FOLLETETE, conseiller municipal, indique que d'une manière générale il ne faut pas faire des économies sur les salaires.

#### **Délibération n°2023.11.04 :**

**Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant de la subvention au CCAS, votée au budget primitif 2023 de 385 000.00 euros ne suffira pas pour équilibrer le budget 2023 du CCAS. En effet, il ne reste que 3000.00 euros de crédits à verser au compte 657362 (subvention au CCAS). Il convient donc d'ouvrir les crédits suivants :**

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 023-020 : virement à la section d'investissement	60 000.00€			
D 657362-020 : subvention CCAS		60 000.00€		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R 021-020 : virement de la section de fonctionnement			60 000.00€	
D 2138-020 : autres	60 000.00€			

constructions				
---------------	--	--	--	--

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'ouverture de crédits n°2 au compte 657362 comme détaillé ci-dessus.

## II. BATIMENTS

1. *Maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente : choix du prestataire*

### Délibération n°2023.11.05 :

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre relative à la rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics et sur le BOAMP le 22 août 2023.

La date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 27 septembre 2023 à 17h00,

Vu les 7 offres reçues,

Vu le rapport d'analyse des offres établi selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique et fonctionnelle de la salle polyvalente au GROUPEMENT SARL GIROLIMETTO ARCHITECTES – 25200 MONTBELIARD pour un montant forfaitaire de rémunération provisoire de 84 000 € HT soit 100 800 € TTC.

- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution du marché

- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

## III. URBANISME

1. *Restitution définitive de l'étude de fréquentation des usagers et des commerçants*

Bernard ETEVENOT, adjoint Urbanisme-Bâtiments, précise que l'enquête a porté sur le fonctionnement de la ville.

Monsieur le Maire demande si une phase de présentation à la population est prévue. Bernard ETEVENOT répond par la négative.

Daniel MACHAVOINE, conseiller municipal, demande si l'étude de fréquentation tient compte de l'enquête faite par la sécurité voirie.

Jean-Claude BOUGET, adjoint Voirie-Sécurité : les remarques de la commission sécurité devront être intégrées.

Bernard ETEVENOT, adjoint Bâtiment-Urbanisme, précise qu'il faut dans un premier temps un travail commun entre les commissions portant une réflexion sur les orientations d'aménagement. L'ADU va proposer des aménagements de l'espace public en fonction du résultat de l'enquête en prenant en compte les aménagements de voirie définie précédemment. Il convient de dégager un ensemble cohérent pour apporter une plus-value au centre-ville et renforcer le parcours marchand.

Les deux commissions se réuniront en janvier.

#### IV. VIE ASSOCIATIVE-SPORT-CULTURE

##### 1. *Subvention équipements aux associations*

###### Délibération n°2023.11.06 :

Vu la délibération du 27 janvier 2023 relative au vote des subventions aux associations,

Vu l'avis favorable commission « Vie associative-Sport-Culture » du 6 novembre 2023 et du 20 novembre 2023,

Monsieur le Maire propose de verser la subvention d'équipements aux associations comme suit :

- Bibliothèque Pour Tous : 3 766.98 €
- CK Pont-de-Roide : 2 308.56 €
- A.U.O Tir à l'Arc : 1 152 €

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les subventions d'équipements aux associations susmentionnées.



## 2. Animations vacances été 2023

### Délibération n°2023.11.07 :

Vu l'avis favorable de la commission « Vie associative – Sport – Culture » du 6 novembre 2023,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de verser une subvention aux associations participant aux animations des vacances été 2023 comme suit :

- Modèles réduits rudipontains : 220 €

- Club Photo : 220 €

- CK Pont-de-Roide : 2 015.40

- Maison Pour Tous : 2 330.65 €

Soit un total de 4 786.05 €.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le versement des subventions comme indiquées ci-dessus.

## 3. Achat supplémentaire de cartes « Avantages jeunes »

### Délibération n°2023.11.08 :

Vu la délibération n°2023.06.05 relative à l'achat de 50 cartes « Avantages jeunes »,

Considérant que les 50 cartes ont été distribuées,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat de 25 cartes supplémentaires au tarif de 9 € soit 225 €.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'achat de 25 cartes « Avantages jeunes » supplémentaire pour un montant total de 225 €.

## 4. Subvention « Téléthon » 2023

Marie-Anne GOUVIER, adjointe Vie associative-Sport-Culture, précise qu'en 2022, la commune avait versé une subvention de 300 € et pris en charge les repas des ukrainiens à hauteur de 125 €. Pour l'année 2023, la commune ne prend plus en charge les repas pour les ukrainiens, c'est pourquoi la commission propose une subvention de 350 €.

**Délibération n°2023.11.09 :**

Vu la proposition et l'avis favorable de la commission « Vie associative-Sport-Culture » du 20 novembre 2023,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention de 350 € pour l'animation Téléthon assurée les 8 et 9 décembre 2023.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 350 € au profit du Téléthon.

*5. Informations sur les animations de Noël et du 1<sup>er</sup> janvier*

A la date du 24 novembre, le coût des animations de Noël s'élève à 23 462.88 € sans le manège.

Jérôme BOULET, conseiller municipal, informe que les services techniques souhaitent fabriquer les chalets pour l'année prochaine. Marie-Anne GOUVIER, adjointe, précise qu'une réflexion sera menée dès le début d'année.

Marie-Anne GOUVIER, adjointe Vie associative-Sport-Culture, informe que pour les années à venir, il se peut que la commune rencontre quelques difficultés avec le petit train. En effet, Monsieur Kern, gérant du petit train ne viendra plus, ou moins, car son activité a été reprise. Ainsi, le devis est plus élevé que d'habitude. Elle indique également qu'une consultation auprès d'autres prestataires avait été réalisée mais le seul petit train de disponible se trouvait dans le midi de la France.

**V. VIE SCOLAIRE**

*1. Participation financière des communes extérieures pour les élèves de la classe ULIS*

**Délibération n°2023.11.10 :**

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de solliciter la participation financière des communes, résidence des élèves de la classe ULIS de Pont-de-Roide-Vermondans à savoir 590 € par élève pour l'année 2022-2023.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le montant de la participation des communes extérieures pour les élèves de la classe ULIS à 590 € par élève.

## VI. RUDIBUS

### 1. *Maintien du service RUDIBUS*

Monsieur le Maire explique qu'il a émis le souhait de poser la question du maintien du service Rudibus car lors de la réunion du conseil municipal précédent, il y a eu une remise en cause éventuelle dudit service. C'est pourquoi, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le maintien de ce service. De plus, depuis sa création en 2005, la question n'a jamais été reposée devant le conseil municipal. En fonction de l'avis de l'assemblée, les services techniques examineront le choix du véhicule approprié.

Marilyne HASSENFRTZ, adjoint action sociale, pense que ce service ne doit pas disparaître, qu'il est utilisé à tout âge. Elle informe également le conseil municipal, que ce service a fait l'objet d'une récompense aux Lauriers de solidarité remis par le Conseil Départemental.

Elle indique également que le Rudibus a été prêté 11 week-ends aux associations en 2023.

Denis FOLLETETE, conseiller municipal, tient à préciser qu'il n'a pas remis en cause le service, au contraire il y est favorable.

Monsieur le Maire rappelle que cette remise en cause a été faite par le conseiller municipal Guy CHOLLEY.

Guy CHOLEY, conseiller municipal, sillonne les rues, il lui semble que le Rudibus n'est pas beaucoup utilisé. Il estime que dépenser 47 000 € pour un Rudibus est excessif, la commune peut investir ailleurs, et notamment dans des ralentisseurs afin d'améliorer la sécurité routière. Selon lui, ce service n'est utilisé que par des « cas sociaux ». Certaines personnes y restent toute la journée.

Denis FOLLETETE ne tolère pas les propos de Guy CHOLLEY concernant les « cas sociaux ».

Jérôme BOULET, conseiller municipal, rappelle que la situation familiale peut changer, le Rudibus peut être un moyen de substitution.

Marie-Anne GOUVIER, adjoint Vie associative-Sport-Culture, estime qu'un service public revient toujours trop cher. La commune de Pont-de-Roide-Vermondans a de nombreux services notamment le Rudibus. Il peut être un moyen alternatif lorsque des personnes font face à des accidents de la vie.

Dominique GUENOT, conseiller municipal, apporte la réflexion suivante à savoir si la commune ne pourrait pas réaliser une collaboration avec les transports de PMA afin de réaliser notamment des économies.

Monsieur le Maire est favorable notamment à des adaptations si besoin.



Délibération n°2023.11.11 :

Monsieur le Maire rappelle que le service Rudibus a été créé en 2005,

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Conseil Municipal sur le maintien du service Rudibus destiné à la population rudipontaine. En moyenne, en 2022, le Rudibus comptabilisait 70 à 80 usagers par semaine soit 3 500 à 4 000 usagers par an. En 2023, (sortie du COVID ?), d'avril à septembre 2 216 usagers ont pris le Rudibus, soit 92 passagers par semaine.

Les coûts de fonctionnement et de personnel pour l'année 2022 représentent 43 117.75 €.

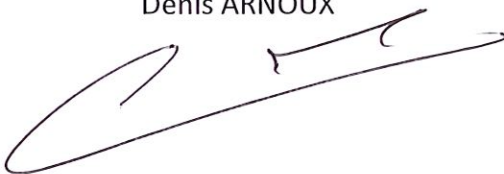
L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 voix contre, 0 abstention et 24 voix pour décide de maintenir le service Rudibus à destination de la population rudipontaine.

**VII. DIVERS**

Sans objet.

Séance levée à 19h28  
Prochaine séance le 21 décembre 2023.

Le Maire,  
Denis ARNOUX



Le secrétaire de séance,  
Daniel MACHAVOINE

